



Association Française des Conseils en Gestion de
Patrimoine Certifiés

membre de **FP&B**

EXAMEN DE CERTIFICATION ECGP/CFP®

CAS DE GESTION PATRIMONIALE GLOBALE « Bolt »

Epreuves E6I et E6II

Durée de l'épreuve écrite : 2*2 heures

Siège social : 32, Place Saint-Georges- 75009 PARIS

Tel. 01 40 06 08 08- Fax. 01 40 06 96 23- e-mail : contact@cgpc.fr- Web : www.cgpc.fr

PREMIERE PARTIE E6I : ENTREE EN RELATION, BILAN ET RECOMMANDATIONS

Vous êtes un professionnel de la gestion de patrimoine, vous avez été recommandé au couple par un de vos clients. Vous avez recueilli les informations suivantes :

Situation familiale et professionnelle

Monsieur BOLT :

Date de naissance : 12.04.1983

Début d'activité professionnelle : 01.01.2005

Profession : Cadre agroalimentaire

Salaire : 72 000 €net (96 000 € brut)

Dividendes : 4 500 €

Madame BOLT :

Date de naissance : 23.06.1980

Début d'activité professionnelle : 01.02.2006

Profession : ingénieure aéronautique

Salaire : 87 000 € (116 000 € brut)

Loyers : 21 450 € (Paris)

Revenus fixes mobiliers : 6 200 €

Date du Mariage : 30.06.2007

Régime matrimonial : séparations de biens

Dispositions : société d'acquêts avec clause de préciput (résidence principale)

Le couple a 2 enfants, Kim 2 ans (née le 12.01.2020) et Noé 3 ans (né le 22.09.2018)

Situation patrimoniale

Biens Monsieur BOLT :

Appt reçu par succession à La Clusaz :

735 000 €

Assurance vie UC actions :

202 000 €

Epargne salariale PEE (€) :

189 000 €

PEA classique :

61 000 €

Compte titre actions :

95 000 €

Livret A :

15 000 €

LDDS :

8 000 €

Compte courant :

10 500 €

Biens Madame BOLT

Appartement Paris (donation) location nue :

390 000 €

Assurance vie UC actions/obligations :

245 000 €

Epargne salariale PEE (€) :

190 000 €

PEA PME/ETI :

66 000 €

Assurance vie Euros :

89 000 €

Livret A :

21 000 €

LDDS :

10 500 €

Compte courant :

17 000 €

Compte joint : 12 000 €

Acquisitions post mariage par quotité 50/50 :

Résidence principale Paris (RP) : 1 200 000 €

Résidence secondaire Deauville : 475 000 €

Appartement sous dispositif Pinel (12 ans) Lyon, acquis le 12.05.2019, date d'achèvement des travaux 30.12.2019, prêt in fine 12 ans nantissement des PEE de Monsieur et Madame au niveau du prix d'acquisition, valeur d'acquisition de l'appartement : 375 000 €, loyers annuels perçus : 10 640 €

Charges de la famille :

Taxe foncière : Résidence principale (RP) : 2 133 € / Deauville : 1901 € / La Clusaz : 1 985 € / Appt Paris : 1 200 € / Appt Lyon : 2 239 €

Crédit in fine (au taux de 1.9%) pour l'appartement de Lyon sous dispositif Pinel, charges liées à l'emprunt : 7 125 €/an

Travaux effectués sur l'appartement de Madame BOLT en location à Paris : 23 000 €

Le couple emploie pour la deuxième année une personne à domicile pour garder Kim : 1 427 €/mois

Travail à faire

Entrée en relation

1) Vous analyserez la situation patrimoniale du couple.

2) Monsieur et Madame BOLT s'inquiètent de la situation du conjoint survivant en cas de décès et sur la possibilité d'améliorer éventuellement cette situation. Vous donnerez une situation chiffrée dans laquelle vous prenez l'hypothèse du décès de Monsieur BOLT avec option $\frac{1}{4}$ en PP pour le conjoint survivant.

3) Le couple souhaite savoir à quel moment chacun d'eux pourra faire valoir ses droits à la retraite. Pourront-ils partir à la retraite en même temps ? C'est un point important pour eux.

Besoins et priorisation des besoins

4) Vous indiquerez les besoins que vous avez déterminés en les priorisant.

Stratégie – Préconisations

5) Vous indiquerez vos préconisations pour une plus grande protection mutuelle du couple et vous donnerez une piste de solution pour faire face à la chute de revenu probable au moment de la liquidation de leur retraite ?

DEUXIEME PARTIE E6II SUIVI DU CLIENT (12 ANS APRES)

Votre couple de clients est très satisfait des conseils que vous leur avez apportés jusqu'ici, et vous continuez de les suivre annuellement pour faire le point et actualiser leur situation.

Les années passent, et leurs 2 enfants Kim et Noé ont bien grandi. Noé rentre cette année au lycée tandis que Kim prépare le brevet des collèges.

Monsieur et Madame Bolt ont des amis parents qui réfléchissent déjà à préparer le financement des études supérieures de leurs enfants. Ils leur ont partagé un article de presse mentionnant qu'une année d'école de commerce ou d'ingénieur pouvait coûter jusqu'à 13 000€ en France et bien plus à l'étranger.

Inquiets, ils se tournent vers vous car ils souhaiteraient préparer ce projet, pour que leurs enfants démarrent au mieux dans le début de leur vie active tout en ne dilapidant pas leur patrimoine familial qu'ils veulent commencer à transmettre de manière optimale.

Également, ils ont encore un très mauvais souvenir de l'impact sur les marchés du conflit géopolitique de l'année 2022...

Travail à faire

1) Ces informations que vous avez intégrées à votre nouveau recueil de besoins vous amènent-elles à revoir le profil que vous aviez déterminé à l'origine de votre relation d'affaires ?

2) Quels sont les nouveaux besoins identifiés ?

3) Quelles préconisations feriez-vous à vos clients ?

4) Vos clients semblent retenir entre autres comme solution une donation avec réserve d'usufruit concernant la résidence secondaire au profit de leurs deux enfants à parts égales. Vous indiquerez quelles sont les conséquences civiles et fiscales ?

ANNEXES

Abattements fiscaux reconstitués par période de 15 ans

TRANSMISSION	DONATION	SUCCESSION
En ligne directe	100 000 €	
Entre frères et sœurs	15 392 €	
Entre neveux et nièces	7 967 €	
Entre époux ou pacsé(e)s	80 724 €	Exonération
Aux petits-enfants	31 865 €	1 594 €
Aux arrière-petits-enfants	5 310 €	1 594 €
Abattement par défaut	Aucun	1 594 €
A une personne handicapée (cumulable à tout autre abattement)	159 325 €	

Droits de succession et de donation applicables en ligne directe :

FRACTION DE PART NETTE TAXABLE	TARIF APPLICABLE
N'excédant pas 8 072 €	5 %
Comprise entre 8 072 € et 12 109 €	10 %
Comprise entre 12 109 € et 15 932 €	15 %
Comprise entre 15 932 € et 552 324 €	20 %
Comprise entre 552 325 € et 902 838 €	30 %
Comprise entre 902 839 € et 1 805 677 €	40 %
Au-delà de 1 805 677 €	45 %

Résultat du calcul « R/N »	Formule de calcul de l'impôt	Tranche marginale d'imposition
De 0 € à 10 225 €	0	0%
De 10 225 € à 26 070 €	$(R * 0.11) - (1\,124.75 * N)$	11%
De 26 070 € à 74 545 €	$(R * 0.30) - (6\,078.05 * N)$	30%
De 74 545 € à 160 336 €	$(R * 0.41) - (14\,278.00 * N)$	41%
Au-delà de 160 336 €	$(R * 0.45) - (20\,691.44 * N)$	45%

Barème de l'IFI	
Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine	Taux applicable
Jusqu'à 800 000 €	0 %
Entre 800 001 € et 1 300 000 €	0,50 %
Entre 1 300 001 € et 2 570 000 €	0,70 %
Entre 2 570 001 € et 5 000 000 €	1 %
Entre 5 000 001 € et 10 000 000 €	1,25 %
Supérieure à 10 000 000 €	1,50 %

PLAFONDS 2022 DE CHAQUE DEMI-PART OU PART SUPPLÉMENTAIRE

Situation donnant droit à une majoration de part	Plafond demi-part	Plafond part
Enfant ou autre personne à charge	1 592 €	
Parent isolé		3 756 €
Avoir élevé seul un enfant pendant 5 ans	951 €	
Veuf avec une personne à charge		4 956 €
Invalide ou ancien combattant	3 179 €	